

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Centre de Recherche en Langue et Culture Amazighes



Procès-verbal de la réunion du Conseil scientifique

Du

Centre de recherche en langue et culture amazighes

Données de la session

N° de la session	Date de la session	Nature de la session	
		Ordinaire	Extraordinaire
02-2025	10/11/2025	×	



Textes référentiels :

1. Décret exécutif n° 11-396 du 24 novembre 2011 fixant le statut-type de l'établissement public à caractère scientifique et technologique (articles 21 à 28).
2. Arrêté n° 1035 du 02 août 2023 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique du centre de recherche en langue et culture amazighes.
3. L'arrêté n° 004 du 13 janvier 2025 modifiant l'arrêté n° 1035 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique du Centre de recherche en langue et culture amazighes.
4. L'arrêté n° 501 du 07 mai 2025 modifiant l'arrêté n° 1035, modifié, fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique du Centre de recherche en langue et culture amazighes.
5. Mémoire du secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

Domaine de délibération du Conseil scientifique d'un centre de recherche



Le Conseil scientifique se prononce sur l'organisation et le déroulement des activités scientifiques et technologiques de l'établissement. (Art. 22. du Décret exécutif n° 11-396 du 24 novembre 2011, susmentionné) :

A ce titre, il se prononce sur :

1. Les programmes et projets de recherche à soumettre au conseil d'administration ;
2. L'organisation des travaux de recherche ;
3. La création et la suppression des équipes de recherche, des divisions de recherche, des laboratoires de recherche associés et des unités de recherche sectorielle ou à vocation intersectorielle, des stations expérimentales et des ateliers et services communs ;
4. Les programmes de formation des personnels chercheurs ;
5. Le recrutement des personnels chercheurs ;
6. La programmation des manifestations scientifiques organisées par l'établissement ;
7. Il procède à l'évaluation périodique des travaux de recherche ;
8. Il élabore et adopte son règlement intérieur.

L'an deux mille vingt-cinq et le dix du mois de novembre à neuf heures trente s'est tenue la réunion de la session n°02 de l'année 2025 du Conseil scientifique du Centre de recherche en langue et culture amazighes, à la salle de réunion.



Liste des participants aux travaux de la session du conseil scientifique :

1. Membres du Conseil scientifique¹ présents :

Liste des participants aux travaux de la session du conseil scientifique :

1. Membres du Conseil scientifique¹ présents :

N°	Nom et prénom	Statut	Emargement
01	RABETH Allaoua	Membre	[Signature]
02	Medjedoub Kamal	Membre	[Signature]
03	Ramni Wahid	Membre	[Signature]
04	Mostfaoui Belkha	Membre	[Signature]
05	Amazighine Nawwa	Membre	[Signature]
06	Raked Djilali	Membre	[Signature]
07	Zenati Jamel	Membre	[Signature]
08	Monnad Amriouche	Membre	[Signature]
09	TAKHEQOUTI Slimane	Membre	[Signature]
10	BERDOUS Nadine	Membre	[Signature]
11	BOUSBA Nassim	Membre	[Signature]
12	ALICHELIF ALIB	Membre	[Signature]
13	Tidjet Loustapha	Membre	[Signature]
14	Benboukane Ndiane/Sergin	Président	[Signature]
15	Yellas Mourad	membre	à distance
16	Chachoua Kamal	membre	à distance
17			
18			

¹- Conformément à :

L'arrêté n° 1035 du 02 août 2023 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique du Centre de recherche en langue et culture amazighes,

L'arrêté n° 004 du 13 janvier 2025 modifiant l'arrêté n° 1035 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique du Centre de recherche en langue et culture amazighes,

L'arrêté n° 501 du 07 mai 2025 modifiant l'arrêté n° 1035, modifié, fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique du Centre de recherche en langue et culture amazighes.

2. Membres du Conseil scientifique absents dans les travaux de la session :

N°	Nom et prénom	Statut	Absence
01	YACINE Tassadit	Membre	Absence justifiée
02	BOUKHLEF Farid	Membre	Absence non justifiée



3. Personnes engagées par le Conseil scientifique pour l'aider dans les travaux :

N°	Nom et prénom	Statut/ qualité d'appartenance
01	REMILA Brahim	Chargé de l'audiovisuel - CRLCA

I- Ordre de jour de la session :



1. Evaluation du rapport d'activités scientifiques du CRLCA, 2^e semestre de l'année 2025 (avril 2025 – octobre 2025).
2. Traitement des livrables issus des projets de recherche soumis pour publication.
3. Traitement des demandes de titularisation des chercheurs permanents du CRLCA recrutés au titre de l'année 2024.
4. Traitement des demandes de stage à l'étranger des chercheurs permanents.
5. Programme de manifestations scientifiques.
6. Traitement des avant-projets de recherche soumis.
7. Divers.



II- Déroulement des travaux du Conseil scientifique :

Premier point :

Évaluation du rapport d'activités scientifiques du CRLCA, 2^e semestre de l'année 2025 (avril 2025- octobre 2025).

Exposition du dossier

Le rapport d'activités scientifiques du 2^e semestre de l'année 2025 (projets de recherche, manifestations, productions scientifiques et autres réalisations).

Résultat des délibérations

Après avoir présenté et discuté le contenu du dossier, le Conseil valide le rapport d'activités scientifiques ainsi que les demandes suivantes :

- La demande d'intégration de Mezouari Aldjia comme membre dans le projet de recherche intitulé : « *Asebded n usegzawal asmidgan n temnaɗt n Bgayet* », en remplacement de Bouchebbah Razika ;
- La demande de remplacement de Chouchane Hamida, membre dans le projet de recherche intitulé : « *Integrating ICT Tools to Develop Students' Reading Comprehension of Legal Texts in Tamazight Language* » par Mesrane Rezkia.

Le Conseil approuve également l'intégration des deux nouveaux membres Ighil Smail et Mezouari Aldjia dans le même projet ;

- La demande d'intégration de Haddar Ibrahim comme membre dans le projet de recherche intitulé : « *Conception d'applications numériques ludiques pour la transmission du patrimoine immatériel* » ;
- La demande d'intégration de Takheroubt Slimane comme membre dans le projet de recherche intitulé : « *Enquêtes pluridisciplinaires sur la vie quotidienne dans les camps et villages de regroupements dans la Wilaya III (1955-1962)* ».

Et constate que :

- ✓ La contribution scientifique de certains chercheurs du Centre ne figure pas dans le rapport des activités scientifiques ;
- ✓ Le rapport des activités scientifiques du Centre contient des travaux publiés sous l'appellation d'autres institutions que celle du CRLCA ;
- ✓ La base de données liée au projet « *Développement d'un système de reconnaissance automatique des caractères et de documents amazighs* » n'est pas encore sécurisée ;
- ✓ Les rapports des projets de recherche « *Traitement et analyse automatiques de la langue amazighe* » et « *Outils de reconnaissance vocale avec traduction des emprunts de la langue amazighe (Le kabyle)* » sont insatisfaisants sur le plan de la présentation de leur avancement et des résultats obtenus ;



- ✓ La partie du membre Sadou Malika est absente pour la deuxième fois de suite dans le rapport du projet de recherche « *Traitement et analyse automatiques de la langue amazighe* » ;
- ✓ Les deux membres Boudjellal Malek et Tidjet Fadia sont libérés et ne font plus partie de l'équipe du projet de recherche « *Le conte comme vecteur d'apprentissage et d'expression culturelle* » ;
- ✓ Les rapports sont satisfaisants pour les projets de recherche suivants :
 - ✓ « *Asebded n usegzawal asmidgan n temnaqt n Bgayet* », « *Aseggem n umawal d tesniremt n uselmed n tmaziyt deg tesnawit* », « *Aseggem n umawal d tesniremt n uselmed n tmaziyt deg uyerbaz amenzu* », « *Le vocabulaire du journalisme radiophonique amazigh : étude de cas de la Chaîne II de la Radio algérienne* », « *Littérature et arts amazighs : Transécriture, dialogue et enjeux culturels* », « *Littérature kabyle. Approche socio-bibliométrique et sociopoétique* ».
- ✓ Le lancement effectif des projets de recherche « *Integrating ICT Tools to Develop Students' Reading Comprehension of Legal Texts in Tamazight Language* » et « *Conception d'applications numériques ludiques pour la transmission du patrimoine immatériel* » est prévu pour le mois de janvier 2026.

Cependant le Conseil recommande de :

- ✓ Remédier aux lacunes et insuffisances relevées ;
- ✓ Adopter un paradigme de rédaction soutenue dans les divers documents soumis au Conseil scientifique (soumissions, demandes et autres rapports) ;
- ✓ D'accorder plus d'importance à la méthodologie de rédaction des rapports de projets de recherche et du contenu scientifique (fond et forme) ;
- ✓ Elaborer une grille d'évaluation du chercheur permanent du CRLCA ;
- ✓ Limiter le terrain de la recherche pour le projet de recherche « *Le conte comme vecteur d'apprentissage et d'expression culturelle* » ;
- ✓ Explorer la société kabyle, s'ouvrir sur une approche anthropologique de cette société et consulter les travaux antérieurs (de Yacine T., Chachoua K. ...) dans le projet de recherche « *La religion en Kabylie : pratiques, religiosité et croire au quotidien* » ;
- ✓ Soigner la rédaction du rapport sur les deux plans langue et méthodologie dans le rapport du projet de recherche « *Enquêtes pluridisciplinaires sur la vie quotidienne dans les camps et villages de regroupement dans la Wilaya III (1955-1962)* », essentiellement dans la partie concernant le chercheur Boukhlef F ;
- ✓ Reprendre les résultats du projet clôturé « *Développement d'un système de reconnaissance automatique des caractères et de documents amazighs* » pour le mener à l'étape finale d'application logicielle grand public.
La directrice de la division TTTAL est chargée de mettre en œuvre cette recommandation ;



- ✓ Se limiter dans la translittération aux deux caractères : latin et tifinagh pour le projet de recherche « *Traitement et analyse automatiques de la langue amazighe* » ;
- ✓ Se limiter uniquement aux outils de reconnaissance vocale pour le projet de recherche « *Outils de reconnaissance vocale avec traduction des emprunts de la langue amazighe (Le kabyle)* » et reformuler son intitulé comme suit : « *Outils de reconnaissance vocale de la langue amazighe (Le kabyle)* » ;
- ✓ De présenter le résultat de la recherche effectuée pour les projets de recherche : « *Traitement et analyse automatiques de la langue amazighe* » et « *Outils de reconnaissance vocale avec traduction des emprunts de la langue amazighe (Le kabyle)* » ;
- ✓ Insister sur l'implication obligatoire et efficace des directrices et directeurs des divisions de recherche dans :
 - La pré-évaluation des travaux de leurs équipes et des propositions d'avant-projets de recherche avant leur soumission au Conseil scientifique, et ce en conformité avec le règlement intérieur du Conseil. Des comptes rendus de cette pré-évaluation doivent être établis pour le CS ;
 - L'examen des documents à soumettre pour traitement au CS et le rejet, à leur niveau, de tout dossier incomplet ou mal rédigé (demandes, soumissions, rapports...).

Deuxième point :

Traitement des livrables issus des projets de recherche soumis pour publication.

Exposition du dossier :

Sept livrables de divers types ont été réceptionnés pour publication et soumis à évaluation par des membres du Conseil et ou par des experts externes au Centre.

A. Ouvrages

A.1 : *Rites agraires en Kabylie et dans l'Aurès : Evolution et transformation à l'ère contemporaine.*

A.2 : *Afyirman. Tezri d tesleqt.*

A.3 : *Données et analyses dialectologiques du syntagme prépositionnel en kabyle.*

A.4 : *Les Tabous et interdits dans des familles de Kabylie (Pratiques interdites au sein de familles kabyles, corpus et analyse).*

A.5: *Asefrek n tmaziyt : talya tamsisyelt (seg temsiselt ar talyiwin).*



B. Dictionnaire

B.1 : *Asegzawal amezzyan n temseeraq, tantala taqbaylit, tikkest (extrait).*

C. Page web

C.1 : *Les expressions figées « Agerruj n teqbaylit ».*

Résultat de délibération :

Après avoir présenté et discuté les résultats de l'évaluation desdits livrables, le Conseil s'est prononcé comme suit :

- Valide la publication de **A.5**, sous réserve des révisions suivantes :
 - Prendre en compte les remarques des relecteurs concernant la mise en forme et la rédaction détaillées en annexe.
- Rejette la publication en l'état des **A.2**, **A.3** et **C.1** pour la raison suivante :
 - Taux de similarité trop élevé avec d'autres travaux déjà réalisés (ouvrage édité par le HCA pour **A.2** et **C.1**, thèse de doctorat soutenue pour **A.3**).

Le Conseil exige des responsables des projets concernés par les livrables **A.2**, **A.3** et **C.1** de :

- De fournir des explications écrites et détaillées concernant le taux élevé de similarité de leurs livrables ;
 - De remettre au CS, dans les meilleurs délais, des livrables conformes aux exigences académiques et scientifiques ;
 - D'examiner par la direction du CRLCA ces cas avec toute la rigueur nécessaire, conformément aux règles en vigueur et à l'éthique scientifique.
- Recommande pour les autres livrables de :
 - Apporter les rectifications recommandées par l'expert et de conditionner la publication du **A.1** par l'approbation du même expert ;
 - Réviser la problématique, retravailler le contenu en l'enrichissant avec les parties manquantes pour **A.4** ;
 - Consulter les travaux réalisés sur la thématique et l'islam pour **A.4** ;
 - Enrichir davantage le contenu de **B.1**.



Troisième point :

Traitement des demandes de titularisation des chercheurs permanents du CRLCA recrutés au titre de l'année 2024.

Exposition du dossier :

- Demandes de titularisation de deux chercheurs permanents recrutés au titre de l'année 2024, accompagnées de leurs bilans d'activités annuels.
- Rapport d'évaluation établi par le directeur pour les demandeurs, et ce après avoir passé leurs périodes de stage probatoire.

Les chercheurs permanents sont recrutés en qualité de maîtres de recherche « B » :

	Nom et prénom	Grade	Date de recrutement	Date de titularisation
01	Ouicher Khoudir	Maître de recherche B	15/09/2024	15/09/2025
02	Amrar Farida	Maître de recherche B	01/10/2024	01/10/2025

Résultat de délibération :

Après avoir présenté les deux demandes et le rapport d'évaluation par monsieur le directeur du Centre (CRLCA) et n'ayant relevé aucune remarque négative sur le comportement desdits chercheurs, et vu le résultat acceptable au plan de la recherche, le Conseil a approuvé les demandes de leurs titularisations.

Quatrième point :

Traitement des demandes de stage à l'étranger des chercheurs permanents.

Exposition du dossier :

- Une demande de changement de dates et de destination et huit demandes de stage à l'étranger.

Les demandes de stage à l'étranger :

Le Conseil scientifique a enregistré une demande de changement de dates et de destination d'un stage à l'étranger déjà validé et huit nouvelles demandes de stage à l'étranger, accompagnées des rapports des chercheurs permanents concernés :

A. Une demande de changement de dates et de destination :

A.1

Nom et prénom : Fetissi Fatah

Grade : Attaché de recherche

Division : Civilisation amazighe

Cadre : Thèse de doctorat

Organisme d'accueil : Université de Tours - Laboratoire Ligérien de Linguistique, France

Période : du 1^{er} au 30 avril 2026.



B. Quatre demandes s'inscrivant dans le cadre de séjour de haut niveau :

B.1

Nom et prénom : Amghar Samir
Grade : Directeur de recherche
Division : Civilisation amazighe
Cadre : Séjour scientifique de haut niveau
Organisme d'accueil : Université de Sorbonne Paris Nord ? / Laval ?
Période : du 5 au 19 janvier 2026.

B.2

Nom et prénom : Bennadji Hayat
Grade : Maître de recherche, classe A
Division : Littérature, arts et patrimoine amazighs
Cadre : Séjour scientifique de haut niveau
Organisme d'accueil : Université Istanbul, Turquie
Période : du 15 au 29 décembre 2025.

B.3

Nom et prénom : Bennadji Hayat
Grade : Maître de recherche, classe A
Division : Littérature, arts et patrimoine amazighs
Cadre : Séjour scientifique de haut niveau
Organisme d'accueil : Centre de recherche en informatique de Lens- CNRS, France
Période : du 1^{er} au 15 octobre 2026.

B.4

Nom et prénom : Yakouben El Manaa
Grade : Maître de recherche, classe B
Division : Littérature, arts et patrimoine amazighs
Cadre : Séjour scientifique de haut niveau
Organisme d'accueil : Rimar Academy, Turquie
Période : du 15 au 29 décembre 2025.

C. Deux demandes s'inscrivant dans le cadre de projets de recherche :

C.1

Nom et prénom : Boukhlef Farid
Grade : Maître de recherche, classe B
Division : Civilisation amazighe
Cadre : projet de recherche
Organisme d'accueil : Inalco ? / Centre historique des archives de Vincennes ? France
Période : du 5 au 19 octobre 2025 ? / 2026 ?

C.2

Nom et prénom : Takheroubt Slimane
Grade : Attaché de recherche
Division : Civilisation amazighe
Cadre : projet de recherche
Organisme d'accueil : Université Paris 8- Laboratoire Cresppa, France
Période : du 15 avril au 15 mai 2026.



D. Une demande s'inscrivant dans le cadre de l'habilitation :

D.1

Nom et prénom : Zaidi Ali

Grade : Maître de recherche, classe B

Division : Terminologie, traduction et traitement automatique de la langue

Cadre : Habilitation

Organisme d'accueil : Olst-Université de Montréal, Canada

Période : du 20 mai au 3 juin 2026.

E. Une demande s'inscrivant dans le cadre de manifestation scientifique :

E.1

Nom et prénom : Zaidi Ali

Grade : Maître de recherche, classe B

Division : Terminologie, traduction et traitement automatique de la langue

Cadre : Manifestation scientifique

Organisme d'accueil : Université de Yaoundé 1, Cameroun

Période : du 13 au 19 décembre 2025.

Résultat de délibération :

Après présentation et discussion, le Conseil scientifique a approuvé les demandes **A.1, C.2, D.1 et E.1.**

Cependant, le Conseil n'a pas approuvé les autres demandes en raison de manque de précisions quant à :

- La mention de deux destinations différentes (Sorbonne Paris Nord / Laval), l'objet de recherche et les domaines de spécialité de l'organisme d'accueil pour **B.1.**
- Absence d'une demande formulée, la spécialité du département (d'arabe) d'accueil n'est pas en rapport avec les missions du Centre pour **B.2.**
- Les objectifs exprimés (traitement automatique du langage naturel) ne répondent pas au domaine de compétence du demandeur pour **B.3.**
- L'objet de recherche, les objectifs (organisation des différentes manifestations scientifiques) et les domaines de spécialité de l'organisme d'accueil (pour **B.4.**
- La mention de deux destinations différentes (Inalco / Centre historique des archives de Vincennes) et l'année, les objectifs exprimés ne correspondent pas à ceux de la lettre d'accueil pour **C.1.**

Recommandations :

Le Conseil scientifique recommande de :

- Présenter des dossiers de demandes de stage à l'étranger avec tous les détails et les documents nécessaires (demande signée, fiche de renseignement avec avis du responsable hiérarchique, lettre d'accueil et le document évaluation-classement) en se conformant aux critères de sélection d'admissibilité, fixés dans l'arrêté ministériel n°255 du 25/02/2024 dans les demandes de stage à l'étranger.

Et rappelle :

- L'obligation d'atteindre les objectifs tracés dans les demandes de stage et de remettre, après avoir effectué le stage, un rapport détaillé selon le spécimen élaboré à cet effet.

Cinquième point :

Programme de manifestations scientifiques.

Exposition du dossier :

Le dossier contient deux propositions de colloques nationaux et une proposition d'une journée d'étude.

. Colloques nationaux :

1^{er} colloque : « *Aménagement terminologique de tamazight dans l'éducation nationale : défis et perspectives* » / Dr. Ouicher Kh. et Dr. Amrar F.

Division : Langue, métalangue et didactique de tamazight.

2^e colloque : « *Allaoua Zerrouki : une voix, entre art et engagement* » / Dr. Medjedoub K.

Division : Littérature, arts et patrimoine amazighs

. Journée d'étude : « *De l'oralité au numérique : Revitaliser la langue amazighe à l'ère technologique* » / Dr. Lamri W.

Division : Littérature, arts et patrimoine amazighs

Résultat de délibération :

Le Conseil valide la tenue des trois propositions et recommande de contextualiser la problématique et revoir les axes liés au 2^e colloque.

Sixième point :

Traitement des avant-projets de recherche soumis.

Exposition du dossier : Le dossier compte deux propositions d'avant-projets de recherche.

1^{er} avant-projet de recherche :

Intitulé : « La Fredha et les enjeux de l'héritage : approches théorique et pratique » / soumis par Dr. Yakouben E. (CRLCA).

Constitution de l'équipe :

- Yakouben El Manaa, responsable du projet (MRB, CRLCA)
- Bennadji Hayat (MRA, CRLCA)
- Chouchane Hamida (Chargé de l'information technologique, CRLCA)
- Bousba Nassima (MRB, CRLCA)

2^e avant-projet de recherche :

Intitulé : « Asefrek n tutlayt : talya tamsisyelt Seg umawal ar idrisen ufrinen » / soumis par Pr. Rabehi Allaoua (Université de Béjaïa).

Constitution de l'équipe :

- Rabehi Allaoua (Professeur, Université de Béjaïa)
- Aissou Ourida (MCA, Université de Béjaïa)
- Ayad Salim (MCA, Université de Béjaïa)
- Ouatah Lynda (MAA, Université de Béjaïa)
- Tidjet Mustapha (Professeur, CRLCA)

Résultat de délibération :

Après avoir examiné les documents, le Conseil valide le deuxième avant-projet de recherche pour une durée de réalisation de trois années et ajourne le premier.

Le Conseil recommande de prendre en charge dans la première proposition ce qui suit:

- Retravailler la présentation de l'avant-projet en lui donnant plus de consistance et en clarifiant la problématique ;
- Identifier le terrain d'enquête ;
- Inclure l'état de la question et la bibliographie ;
- Combler les insuffisances et compléter les renseignements exigés par le canevas ;
- Préciser les perspectives analytiques ;
- Adapter la composante de l'équipe du projet au sujet de recherche.

Dans le cas d'une nouvelle soumission, la proposition doit passer par la division civilisation.

Divers :

Le Conseil scientifique tient à rappeler l'obligation d'appliquer scrupuleusement les recommandations des précédentes sessions du CS. dont celles stipulant que :

- ✓ Toute proposition d'activité scientifique doit, impérativement passer par le Conseil scientifique. Les conférences et les rencontres ciblées peuvent être exceptées dans le cas échéant ;
- ✓ Il est nécessaire d'élaborer et de soumettre aux travaux de la deuxième session de l'année du Conseil scientifique un plan annuel des manifestations scientifiques du CRLCA ainsi que leurs argumentaires ;
- ✓ Il est nécessaire de tracer une stratégie annuelle exprimant les besoins du Centre en matière d'axes et de thématiques à traiter dans le cadre de projets de recherche ;
- ✓ Les soumissions des avant-projets de recherche ne peuvent être introduites que dans le cadre de la première session du Conseil ;
- ✓ Les demandes de stage à l'étranger ne peuvent être introduites que dans le cadre de la première session du Conseil, et ce conformément au texte en vigueur ;
- ✓ Tout changement d'objet, de destination (organisme d'accueil) ou de dates des demandes de stage validées par le CS doit passer par l'approbation du Conseil ;





- ✓ Il est obligatoire de communiquer, dans les rapports semestriels, les résultats de recherche partiels obtenus à mi-parcours par les équipes de recherche ;
- ✓ Il est obligatoire pour les chercheurs associés de citer, et en première position, le nom du Centre de recherche en langue et culture amazighes (CRLCA) comme organisme d'affiliation principal dans toute activité scientifique (communication, publication, poster...) en relation avec le projet de recherche dépendant du Centre, sous peine de résiliation du contrat ;
- ✓ La participation des chercheurs dans plusieurs projets de recherche à la fois doit être limitée. Au-delà de deux participations, toute demande d'intégration d'un autre projet doit être soumise à l'appréciation du directeur ou de la directrice de la division et du Conseil scientifique ;
- ✓ Il est obligatoire aux responsables des divisions de répercuter dans les meilleurs délais et sur l'ensemble des chercheurs, permanents et associés, les résolutions du Conseil scientifique et de veiller à leur stricte application ;
- ✓ Le CS rappelle l'obligation de réserve à laquelle sont tenus ses membres concernant le contenu des débats lors des réunions, comme le dispose l'article 10 de son règlement intérieur.

III- Résumé des travaux de la session du Conseil scientifique

1- Synthèse des décisions prises par le Conseil scientifique, conformément à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du rapport des activités scientifiques du 2^e semestre de l'année 2025 ;
- 2) Validation des demandes d'intégration de six nouveaux membres dans les équipes de projets de recherche ;
- 3) Adopter un paradigme de rédaction soutenue dans les divers documents soumis au Conseil scientifique (soumissions, demandes et autres rapports) ;
- 4) Accorder plus d'importance à la méthodologie de rédaction des rapports de projets de recherche et du contenu scientifique (fond et forme) ;
- 5) Elaborer une grille d'évaluation du chercheur permanent du CRLCA ;
- 6) Approbation des demandes de titularisation des deux chercheurs permanents ;
- 7) Approbation de trois demandes de stage à l'étranger, d'une demande de changement de dates et de destination et ajournement de cinq autres demandes ;
- 8) Validation de trois manifestations scientifiques ;
- 9) Approbation d'une proposition d'un avant-projet de recherche sur deux.

2- Le Conseil a rappelé les recommandations suivantes :

- 1) Nécessité de remédier aux lacunes et insuffisances constatées dans les rapports de projets de recherche ;
- 2) Il est nécessaire d'élaborer et de soumettre aux travaux de la deuxième session de l'année du Conseil scientifique un plan annuel des manifestations scientifiques du CRLCA ainsi que leurs argumentaires ;
- 3) Les demandes de stage à l'étranger ne peuvent être introduites que dans le cadre de la première session du Conseil, et ce conformément au texte en vigueur ;
- 4) Tout changement d'objet, de destination (organisme d'accueil) ou de dates des demandes de stage validées par le CS doit passer par l'approbation du Conseil.
- 5) Il est nécessaire de tracer une stratégie annuelle exprimant les besoins du Centre en matière d'axes et de thématiques à traiter dans le cadre de projets de recherche ;
- 6) Les soumissions des avant-projets de recherche ne peuvent être introduites que dans le cadre de la première session du Conseil.

La séance fut levée à seize heures trente.

Bejaïa, le 17 novembre 2025

Le président du Conseil scientifique
BENBERKANE Mohand Seghir

رئيس المجلس العلمي
م. ص. بن بركان

